

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 19 mai 2008

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT**Membres présents** : Mme POPARD - M. MÁGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA**Membres excusés** : M. MILLOT (pouvoir Mme POPARD)**Membres absents** : M. ALLAERT**OBJET
DE LA DELIBERATION****Fourniture, installation et maintenance d'un dispositif de vidéoprotection dans les voies et espaces publics de Dijon - Dialogue compétitif - Signature du marché**

Madame Popard, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 12 novembre 2007, le Conseil Municipal a autorisé l'étude et le déploiement d'un réseau de vidéoprotection des voies et espaces publics.

L'objectif d'un tel dispositif est d'améliorer la tranquillité publique des Dijonnais en répondant à trois finalités principales :

- la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens ;
- la régulation du trafic routier et la constatation des infractions aux règles de la circulation et du stationnement ;
- la protection des bâtiments et installations publiques ainsi que de leurs abords.

Il s'agit de rendre compte, en temps réel, des flux de personnes au sein des lieux de centralité urbaine où se concentrent les faits de délinquance de voie publique. Il n'est donc nullement question de surveiller une population particulière dans son lieu de vie.

La mise en œuvre de ce système de vidéoprotection est conduite avec l'assistance de la société « Icade Suretis », un cabinet conseil spécialisé dans le domaine.

Désormais, l'étude préliminaire est achevée et le projet entre dans sa phase active.

Il est envisagé un réseau de vingt-six caméras dont l'implantation a été validée par la commission départementale de vidéosurveillance.

Le délai de conservation des images serait fixé à sept jours maximum.

Le principe de circulation des images serait le suivant : visualisation en temps réel centralisée au sein du centre de supervision municipale fonctionnant 24h / 24 et possibilité de renvoi des images auprès du PC de la police municipale ainsi qu'en direction du centre d'information et de commandement de la police nationale.

Il est rappelé que, dans les prochaines semaines, un comité d'éthique sera mis en place pour suivre le fonctionnement du dispositif. Au-delà des obligations légales et réglementaires, cette instance sera notamment chargée de veiller à ce que le système ne porte pas atteinte aux libertés publiques et privées fondamentales, d'informer les citoyens et de recueillir leurs éventuelles doléances. Elle pourra également me saisir de toute recommandation.

Le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimé à 500 000 € TTC.

Une demande de subvention a été effectuée auprès de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances, au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD). La demande a été considérée favorablement et une subvention de 194 100 € a été obtenue, sous réserve toutefois que les premières opérations aboutissent à la fin de l'année 2008.

L'objet du présent rapport est d'autoriser la consultation relative à la réalisation et la maintenance du dispositif de vidéoprotection.

Afin d'opérer dans un cadre d'ensemble maîtrisé tout en tirant partie des innovations technologiques, il est proposé d'utiliser la procédure du dialogue compétitif, conformément aux articles 36 et 67 du code des marchés publics.

Un maximum de six candidats serait retenu et le dialogue serait instruit avec chacun d'entre eux.

Les candidats sélectionnés seraient ainsi reçus afin d'échanger sur les thèmes suivants :

- présentation commerciale de la société,
- analyse technique des solutions potentielles et intégration avec le système d'information existant,
- caméras et fonctionnalités associées,
- applications de supervision et outils d'administration.

Les prestations à exécuter feraient l'objet d'un marché à bons de commande, valable un an et reconductible trois fois, pour la fourniture, la mise en service et la maintenance du système de vidéoprotection,

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1. décider la passation par la Ville d'un marché à bons de commande pour la fourniture, la mise en service et le maintien en condition opérationnelle d'un dispositif de vidéoprotection dans les voies et espaces publics de Dijon ;
2. m'autoriser à signer le marché correspondant ainsi que tous actes à intervenir pour son exécution ;

3. m'autoriser, en cas de dialogue compétitif infructueux, à procéder à l'engagement, soit d'un nouveau dialogue compétitif, soit d'un nouvel appel d'offres, ou, si les conditions initiales du marché ne sont pas substantiellement modifiées, à la passation d'un marché négocié dans les conditions prévues à l'article 35 II 3° ;

4. dire que le financement sera assuré sur les crédits ouverts au budget de la Ville.

Rapport adopté à la majorité

Pour : 45

Abstentions : 9

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, L'Adjointe


Colette Royard

PUBLIÉ LE 22/05/08

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

22 MAI 2008

